



DECISION D'EXCEPTION (DUN ABANDON DE CAS DE C'OUINBRIUM)

Membre du Parlement de l'Ontario (1985-1990)

We le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.5211-0 et L.5211-20 du CGCT.

by la délibération n° 4.3 du Conseil Communautaire en date du 27 juin 2020 relative aux délibérations du Conseil Communautaire en Préfecture et délibérant notamment la délibération n° 1.

regime des constructions dans les sites industriels d'habitat communautaire et les administrations,

de la douane, présentée en date du 12 septembre 2014 par [REDACTED]

Considérant la disponibilité de la norme d'ENFIE au moment des travaux, nous avons appliqué la dite norme.

Considérant l'intérêt pour la Communauté française de reprendre à leur disposition de cette case,

Disc 100

00000000

Acta de asanamiento: Se demuestran resultados de [REDACTED] en la
asesoración.

Article 2 : La Communauté Urbaine de Liège-Métropole accepte la mise à disposition de la

Article 3: Le patient(e) titulaire peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de la Communauté française de Belgique.

Article 1 : Monsieur le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution de la présente

14 novembre 2014

Small electrochromic device, 1524-1525



DÉCISION

Décision d'acceptation d'un abandon de case de colombarium - 320_2

1 DOCUMENT - Publié le 20 Novembre 2024



DEC_FUNER_320_2_ABANDON_CASE.pdf
(.pdf, 310,4 Ko)



TÉLÉCHARGER